



Office des étrangers

Le Centre d'enregistrement des demandes de protection internationale déménagement

Le centre d'enregistrement des demandes de protection internationale déménagement et s'installe, à partir du 24 octobre 2024, dans un bâtiment situé **rue Belliard 68 à 1000 Bruxelles**.

Le nouvel espace répond aux besoins nécessaires; il offre suffisamment d'espace pour les demandeurs de protection internationale et pour le personnel de l'Office des étrangers. De plus, il est facilement accessible via les transports publics.

L'accessibilité

Les gares Schuman, Luxembourg et Bruxelles-Central ainsi que les stations de métro Maelbeek, Arts-Loi, Trône et Schuman sont accessibles à pied depuis le bâtiment. L'arrêt de bus Trèves se trouve également à proximité immédiate.

Le bâtiment

La nouvelle infrastructure est spacieuse et répartie sur trois étages; elle offre des avantages significatifs par rapport à l'emplacement actuel.

Le rez-de-chaussée abrite la réception et la zone de contrôle des bagages. Il y a également des salles d'attente spacieuses pour les demandeurs et des installations sanitaires adaptées. Un espace fumeur est prévu.

Le premier étage est entièrement équipé pour recevoir les demandeurs. S'y trouvent des locaux d'enregistrement individuels, une salle spécifique pour les appareils réalisant les empreintes digitales, le back-office ainsi que plusieurs salles d'attente et une salle réservée aux mineurs non accompagnés.

Les horaires

Les horaires restent inchangés : chaque jour ouvrable à 8H30.

Adresse

Centre d'enregistrement
rue Belliard, 68
1000 Bruxelles